

COMMUNE DE CERVENS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Christophe CHATEL, adjoint au Maire.

PRESENTS : Michèle CALLENDRIER/ Baptiste CHATEAU/ Christophe CHATEL/ Coralie DECOMBARD
Claire DUTARTRE/ Florent FAVRAT/ Sophie KELLER/ Serge LEYDIER /Thibault MASSON / Ruta NOEL/
Thierry PROFFIT/ Bernard SCHMETZ/ Catherine VUARGNOZ.

ABSENTS/EXCUSÉS : Gil THOMAS/ Linda SANDRAL

Procurations : Gil THOMAS donne procuration à Christophe CHATEL

Date de la convocation : 7 avril 2022

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'imposition 2022 des 2 taxes directes locales ;
2. Thonon Agglomération : Désignation des membres du COPIL général/ habitat/ mobilité ;
3. Thonon Agglomération : attribution des compensations 2022 ;
4. Régularisation foncière - Acquisition de la parcelle ZH 273 (9 m²) aux Bretttenay
5. Manifestation d'intérêt - participation à l'extinction des éclairages publics du grand Genève le 23/09/2022 /La nuit est belle ! ;
6. Don d'un tiers ;
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Michèle CALLENDRIER

1. Vote des taux

Délibération N° 2022/18

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité VOTE les taux d'imposition de 2022 des deux taxes directes locales comme détaillés, et INSCRIRA la somme de 319 436 euros au compte budgétaire 73111 de la section de fonctionnement du budget 2022.

TAXES	Bases d'imposition	Taux	Totaux
TFPB Foncière (bâti)	1 145 000	26,01 % (commune +département)	297 815
TFPNB Foncière (non bâti)	26 300	82,21 %	21 621
Produit attendu			319 436

2. Thonon Agglomération : Désignation des membres du COPIL général/ habitat/ mobilité ;

Délibération N° 2022/17

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Le conseil municipal à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,
Vu la délibération n°CC001162 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2021, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Mobilité (PDM),

DESIGNE pour représenter la commune de Cervens aux comités de pilotage :

o « Général »
Christophe CHATEL, 1^{er} adjoint au Maire, membre titulaire et Gil THOMAS, maire, membre suppléant

o « Habitat »
Claire DUTARTRE, 2^{ème} adjoint au Maire, membre titulaire et Gil THOMAS, maire, membre suppléant

o « Mobilité »
Christophe CHATEL, 1^{er} adjoint au Maire, membre titulaire et Gil THOMAS, maire, membre suppléant

3. Thonon Agglomération : attribution des compensations 2022 ;

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Délibération N° 2022/22

Le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE :

- ⇒ La méthode de fixation libre des Attributions de Compensation et les corrections des Attributions de Compensation communales pour le financement des charges transférées telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 12 octobre 2021.
- ⇒ Le niveau défini par le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 fixant les montants des Attributions de Compensation à compter du 1er janvier 2022 et la création d'Attributions de Compensation d'Investissement.
Ces Attributions de compensation se situent pour la Commune de CERVENS à 30 169 € en fonctionnement et -15855 € en investissement.

4. Régularisation foncière - Acquisition de la parcelle ZH 273 (9 m²) aux Brettenay

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Délibération N° 2022/20

Il est exposé que suite aux travaux de voirie réalisés antérieurement, il convient de procéder à une régularisation foncière et d'acquérir une parcelle cadastrée section ZH 273 sise aux Brettenay Au de prix 70 € le m² pour 9 m² soit 630 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH 273 sise aux Brettenay et appartenant à Mme Corine GRAZ d'une superficie de 9 m² au prix de 70 euros le m² soit un total de 630 euros. AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître GRILLAT & DEGERINE-GRILLAT, notaires à Bons-en-Chablais. DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune

5. Manifestation d'intérêt – participation à l'extinction des éclairages publics du grand Genève le 23/09/2022 /La nuit est belle !

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Délibération N° 2022/21

Appel à manifestation d'intérêt lancé par le Grand Genève qui vise à associer les communes frontalières au projet d'extinction de l'éclairage public du Grand Genève en participant à « La nuit est belle ». c'est s'associer à un formidable mouvement et confirmer que le Grand Genève est un territoire résolument engagé dans la lutte contre la pollution lumineuse et contribuer à la réussite de cette troisième édition dédiée aux économies d'énergie.

Le conseil municipal à l'unanimité, REPOND favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancée par le Grand Genève portant sur l'extinction de l'éclairage public du Grand Genève le 23 septembre 2022 et DECIDE de l'extinction totale de l'éclairage public de la commune de Cervens le vendredi 23 septembre 2022 pour l'évènement « la nuit est belle ».

6. Don d'un tiers

Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers de votants 14

Délibération N° 2022/19

Mme Ginette BUZZI, originaire de la commune de Cervens a fait savoir qu'elle souhaite faire un don de 200 000 euros (deux cent mille euros) à la commune de Cervens destinés à l'agrandissement du cimetière communal.

Le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE ce don et DECIDE de l'affecter au financement de l'agrandissement du cimetière communal comprenant les études, les travaux et tout sujet s'y rapportant.

Le Maire Gil THOMAS